

---

# Conférence du désarmement

9 mars 2010

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cent soixante-dix-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 9 mars 2010, à 10 h 20

*Président:* M. Mikhail Khvostov ..... (Bélarus)

**Le Président** (*parle en russe*): Je déclare ouverte la 1177<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

À la suite du séisme qui s'est produit en Turquie et qui a fait de nombreuses victimes et provoqué des dégâts matériels, je voudrais, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, exprimer nos condoléances au Gouvernement turc et demander à l'Ambassadeur de Turquie de bien vouloir faire part de notre sympathie et de notre tristesse aux familles des victimes.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Haut Représentant pour les affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergio Duarte, participe à notre séance d'aujourd'hui.

Je voudrais maintenant vous présenter M<sup>me</sup> Béatrice Fihn, qui va prendre la parole au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

M<sup>me</sup> Fihn, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Fihn** (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement et des participants pour avoir permis à notre association de s'exprimer ici aujourd'hui. La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté représente des femmes de nombreuses régions du monde. Nous avons saisi l'occasion qui nous était offerte d'intervenir à la Conférence du désarmement à l'occasion de la Journée internationale de la femme, qui depuis 1984 permet de mettre en valeur l'engagement des femmes dans les processus politiques en faveur de la paix et de la justice. Nous sommes reconnaissantes de pouvoir pour la première fois nous exprimer directement à la tribune de la Conférence lors d'une séance plénière.

L'année 2010 est une année importante pour de nombreuses raisons. Dans cette salle, nous savons tous que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) aura lieu en mai et que d'autres manifestations se dérouleront dans l'année. Nous voudrions toutefois vous rappeler que l'année 2010 marque également le dixième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité. En associant les femmes au mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'ONU, la résolution 1325 offre un cadre privilégié pour mener des activités de sensibilisation à la place que tiennent les femmes dans tous les domaines ayant trait à la sécurité et à la défense. Ces activités concernant les femmes, la paix et la sécurité peuvent contribuer au désarmement et renforcer les arguments en sa faveur. La résolution met en évidence la contribution des femmes aux processus de paix et de désarmement et la nécessité de leur participation aux décisions afin de favoriser la prévention des conflits. Étant l'un des principaux organes de décision en matière de désarmement multilatéral, la Conférence du désarmement a apporté une petite contribution à la mise en œuvre de la résolution 1325 en nous permettant aujourd'hui de donner lecture de notre déclaration.

Les rapports entre les armes nucléaires et les femmes ne sont pas nouveaux. Depuis les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, des organisations féminines protestent contre ces armes et se battent pour que l'on mette fin aux essais nucléaires. Des militantes sont parvenues à obtenir la fermeture de bases nucléaires, notamment au Royaume-Uni, au Camp des femmes pour la paix de Greenham Common, et ont mené à l'échelon local dans le monde entier des efforts concertés qui ont contraint des gouvernements à changer de politique ou à établir des zones exemptes d'armes nucléaires. Ces femmes ont également suivi les conférences internationales sur le désarmement et défendu leur cause dans le cadre de celles-ci.

D'autre part, les représentations culturelles de ce que c'est que d'être une femme ou un homme – c'est-à-dire la notion de genre – ont une influence sur les efforts menés pour éliminer les armes nucléaires et arrêter leur prolifération. Il est par conséquent important que les gouvernements et les organisations non gouvernementales tiennent compte des questions liées aux distinctions fondées sur le sexe dans leurs délibérations et emploient les instruments d'analyse des rapports entre les sexes pour faire évoluer les comportements et les idées habituellement manifestés dans les négociations et les débats sur les armes nucléaires. Une certaine idée de la masculinité dans les structures politiques dominantes qui préparent les guerres et exercent un contrôle sur les questions relatives à la sécurité est peu à peu mise en question.

La Conférence du désarmement est un excellent forum pour continuer de mettre en question et de faire évoluer les idées sur les armes et la sécurité. Elle demeure le seul organe réunissant toutes les puissances nucléaires, qu'elles aient ou non adhéré au TNP. Ses membres doivent tirer parti des possibilités qu'offre cette situation exceptionnelle. La Conférence du désarmement est le lieu où les États qui possèdent des armes nucléaires peuvent engager un dialogue avec ceux qui n'en possèdent pas afin de conclure des accords visant à renforcer la sécurité collective dans le monde. Elle a un rôle déterminant à jouer dans l'établissement d'un droit international contribuant à prévenir les conflits, les guerres et l'accroissement des dépenses militaires. Elle peut faciliter l'application de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit d'élaborer des plans pour l'établissement d'un «système de réglementation des armements», «afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde». La sécurité doit être fondée sur les besoins véritables des hommes et des femmes dans leur ensemble, à savoir des besoins économiques et sociaux, ainsi que des besoins de justice sur les plans social, écologique et politique. La sécurité des êtres humains au sens propre est en réalité menacée par l'élaboration, l'existence et l'usage possible d'armes nucléaires.

Néanmoins, les cercles politiques et militaires liés aux laboratoires et aux entreprises menant des activités en rapport avec les armes nucléaires dans les pays qui possèdent ces armes continuent d'insister sur le fait qu'il importe de maintenir une «arme de dissuasion nucléaire efficace» afin d'assurer la «sécurité nationale». Pourtant, dans la société civile comme parmi les stratèges militaires, nombreux sont ceux qui admettent que la dissuasion nucléaire est sans importance face aux menaces qui semblent peser sur le monde actuel, notamment les changements climatiques, le terrorisme, les pénuries de nourriture, d'eau et d'énergie, et l'accroissement des disparités économiques. Il est vrai que les armes nucléaires ne permettent pas d'atténuer ces menaces convergentes dans la mesure où leur mise au point, leur déploiement et leur prolifération accroissent les tensions, les disparités et les polarisations dans le monde, accentuent la dégradation de l'environnement et gâchent les ressources économiques, politiques et humaines qui pourraient être employées pour s'attaquer à ces crises et y remédier. En fait, la seule chose que les armes nucléaires semblent dissuader est le désarmement.

Nous devons progresser sur la voie du désarmement nucléaire si nous voulons avoir une chance de contrecarrer d'autres menaces dans le monde. La Conférence du désarmement a un rôle capital à jouer sur ce plan. Les questions inscrites de façon permanente à l'ordre du jour de la Conférence sont la réduction des budgets militaires et des effectifs des forces armées, les rapports entre désarmement et développement, le désarmement nucléaire, les armes classiques et le désarmement en tant que mesure de renforcement de la confiance. Nous encourageons la Conférence à innover pour aller de l'avant sur ces questions et lui apportons notre appui. Nous sommes présentes ici pour participer à ses travaux parce que nous continuons de penser qu'elle a un rôle essentiel à jouer. Nous croyons en effet que vous tous qui êtes rassemblés aujourd'hui dans cette salle

avez la possibilité d'améliorer la sécurité dans le monde, de le rendre un peu plus sûr. Nous vous encourageons à tirer parti de cette possibilité.

**Le Président** (*parle en russe*): Merci, Madame Fihn, pour votre intervention. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? La Croatie, me semble-t-il.

Vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Žunec Brandt** (Croatie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je remercie la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté pour son intervention aujourd'hui et pour sa persévérance à célébrer cette journée symbolique. Je voudrais également remercier et féliciter les États membres de la Conférence du désarmement pour avoir fait en sorte que cette intervention puisse avoir lieu. J'en suis enthousiasmée.

Puisque je prends la parole pour la première fois dans cette enceinte, et non seulement sous votre présidence, Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi d'en profiter pour vous assurer, ainsi que tous les membres de la Conférence du désarmement, de l'intérêt que la Croatie continue de porter aux travaux de cet organe unique et de sa volonté de faire preuve de la plus grande coopération en cas de besoin. La Croatie aspire à devenir membre de la Conférence depuis 1994 et sa candidature est l'une des plus anciennes. Je n'ai cependant pas l'intention de ravir la vedette à notre partenaire de la société civile et à nos amis en cette grande occasion. Nous espérons que celle-ci ne sera que la première manifestation modeste d'une participation plus large, durable et véritable de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement. La Croatie salue et fait siens les messages forts adressés dans ce sens par un grand nombre de délégations durant la première partie de la session, ainsi que la proposition soumise ici récemment de constituer un groupe de travail sur le règlement intérieur en vue d'atteindre cet objectif et de le consacrer officiellement.

Aujourd'hui, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté n'a pas seulement fait progresser la contribution de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement, mais aussi le rôle des femmes dans le domaine du désarmement et, plus largement, dans les domaines de la paix et de la sécurité, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Permettez-moi de conclure en souhaitant à chacun rétrospectivement une belle Journée internationale de la femme et en espérant que cette Journée a été largement fêtée par les femmes et prise sérieusement en considération par les hommes.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie la Croatie pour son intervention et je passe la parole à la Fédération de Russie.

Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la dernière séance, la Fédération de Russie est l'un des quelques pays qui continuent de fêter le 8 mars en tant que Journée internationale de la femme. Bien évidemment, nous ne faisons plus référence à un certain nombre de slogans politiques d'hier et nous n'associons plus cette fête aux noms de Clara Zetkine et de Rosa Luxemburg. Aujourd'hui, nous fêtons plutôt l'amour, la famille et, bien sûr, la paix. Voilà ce que je nous souhaite à tous, et je voudrais souhaiter par la même occasion une bonne fête du 8 mars aux charmantes femmes ici présentes. Je prie aussi le secrétariat de bien vouloir faire distribuer cet «additif» à ma déclaration d'hier.

**Le Président** (*parle en russe*): Je voudrais remercier le représentant de la Fédération de Russie pour son intervention très opportune et en particulier pour son «additif», lui aussi fort opportun. On me rappelle qu'il y a des femmes parmi les membres du Bureau.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Comme ce n'est apparemment pas le cas, nous allons maintenant passer au document que je voudrais vous présenter.

Je souhaiterais aujourd'hui présenter à la Conférence le projet de programme de travail pour l'année 2010. Permettez-moi de vous rappeler que, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, la Conférence est tenue, au début – je dis bien au début – de sa session annuelle, d'établir son programme de travail en tenant compte a) des recommandations qui lui ont été faites par l'Assemblée générale des Nations Unies, b) des propositions présentées par des États membres de la Conférence et c) des décisions de celle-ci. La Conférence dispose de tous les éléments nécessaires à l'établissement de son programme de travail. L'article 29 du Règlement intérieur prévoit en outre que le programme de travail est établi par le Président de la Conférence avec l'assistance du Secrétaire général et qu'il est soumis à la Conférence aux fins d'examen et d'adoption. Le Président se conforme donc à l'article 29 en présentant un programme à la Conférence pour examen.

Le projet de programme que je vous soumetts n'est pas un nouveau projet qui vous serait inconnu. Il y a deux semaines, le Président a établi, sur la base de la décision de la Conférence du désarmement de 2009, publiée sous la cote CD/1864, et des recommandations formulées dans les résolutions 64/29 et 64/64 de l'Assemblée générale des Nations Unies, un document informel qui a été distribué par les soins des coordonnateurs régionaux. Notre présidence a procédé à l'établissement de ce document en coordination étroite avec les présidents de la Conférence pour l'année 2010. J'ai mené un grand nombre de consultations bilatérales et je me suis également entretenu avec les représentants du Groupe des États d'Europe orientale, du Groupe des États d'Europe occidentale, du Groupe des 21 et du Groupe de travail 1. Permettez-moi de vous faire remarquer que le document établi par le Président n'est pas idéal, mais qu'il s'agit d'une proposition et que, par conséquent, nous soumettons ce projet de programme de travail de la Conférence du désarmement en tant que document de travail. Il nous semble que, dans la situation actuelle, il s'agit du moyen le plus efficace de réanimer la Conférence et de lui donner un nouveau souffle. Pour établir ce projet de programme de travail de la Conférence, nous nous sommes efforcés de tenir compte des propositions qui nous avaient été soumises lors de nos nombreuses consultations et qui ne feraient vraisemblablement pas obstacle à la recherche d'un consensus.

Nous avons également reçu des propositions de la part de délégations et de groupes d'États qui ne nous semblaient pas pouvoir à ce stade recevoir l'appui nécessaire pour être prises en compte dans le programme de travail. En particulier, un grand nombre de membres de la Conférence ont estimé que la question du désarmement nucléaire devait être examinée en priorité au sein de la Conférence, tandis que certaines délégations ont jugé nécessaire d'adopter un mandat de négociation sur cette question.

Lorsque nous avons établi le projet de programme de travail de la Conférence, nous nous sommes fondés sur l'idée que le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires permettait d'avancer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cette position est confirmée par un grand nombre de délégations qui, dans leurs interventions, souhaitent voir dans le nouveau traité un instrument universel de désarmement.

En ce qui concerne ce traité, un certain nombre de délégations souhaiteraient dès à présent être assurées qu'il visera les stocks existants. D'autres délégations préféreraient

qu'un mandat de négociation ne fasse pas explicitement référence à ce point. Il me semble qu'en l'occurrence nous disposons d'une base commune, à savoir le document CD/1299, dans lequel il est dit que toute question peut être soumise à un organe subsidiaire ad hoc pour examen. Je suis conscient que cette question peut bloquer l'adoption du programme de travail. Néanmoins, notre forum a bien été créé aux fins de la négociation, et j'insiste sur ce mot, afin d'examiner des questions, de trouver des compromis et d'aller de l'avant. Si nous n'entamons pas des négociations, nous ne pourrons jamais avoir la certitude que ce document ne répond pas à nos intérêts.

En outre, en adoptant sans mise aux voix le document A/RES/64/29, nous nous sommes accordés sur le fait que le traité d'arrêt de la production de matières fissiles devait être un instrument premièrement non discriminatoire, deuxièmement multilatéral et, troisièmement, internationalement et effectivement vérifiable.

Comme l'ont fait remarquer à juste titre certaines délégations, il y a encore aujourd'hui au moins trois questions essentielles sur lesquelles nous devons continuer de nous pencher en vue d'obtenir des résultats. Ces questions, suffisamment mûres pour faire l'objet de négociations, sont les suivantes: la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Il me semble toutefois que les points sur lesquels la Conférence a été unanime en 2009 et qui, comme je l'ai fait remarquer précédemment, ont également fait l'objet de deux résolutions consensuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies, sont ceux qui bénéficient de l'appui le plus grand au stade actuel. De plus, je comprends très bien que certaines délégations ont des préoccupations qu'il faut absolument prendre en considération et dont il faut parler, ici mais aussi ailleurs, de sorte que les délégations concernées puissent renouveler leur soutien au compromis fragile obtenu à la Conférence l'an passé.

Je voudrais que vous preniez connaissance du document qui se trouve entre vos mains – dans tous les sens de l'expression. Je voudrais également appeler votre attention sur le fait que ce texte est disponible aujourd'hui dans toutes les langues officielles et a été déposé sur la table qui se trouve à ma gauche. Je vous prie d'apporter votre appui à ce texte, de façon silencieuse ou ostensible, mais positive.

Sur ce, je voudrais vous remercier pour votre attention et vous signaler que je ne souhaite pas ouvrir aujourd'hui le débat sur ce texte. Je préférerais le faire jeudi 11 mars, afin que les délégations aient davantage de temps pour en prendre connaissance, l'étudier et en discuter avec leurs autorités respectives. Si toutefois une délégation souhaite prendre la parole maintenant, je ne peux naturellement que la lui donner.

Merci pour votre attention.

Je crois comprendre que l'Ambassadeur du Pakistan souhaiterait intervenir. Je lui donne la parole.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, avant de présenter des observations sur le document de travail que vous avez fait distribuer, je voudrais m'associer à vous pour exprimer nos condoléances à la délégation turque à la suite du séisme qui s'est produit récemment en Turquie.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et la remercier de la déclaration qu'elle a prononcée aujourd'hui. Le Pakistan a toujours été favorable à la participation de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement, et il s'agit là d'un très bon début. Nous continuerons d'appuyer ce type d'interaction dans l'avenir.

Permettez-moi aussi de féliciter nos collègues féminines à l'occasion de la Journée internationale de la femme, quoique tardivement.

Monsieur le Président, au cours de votre intervention, vous avez dit préférer que nous fassions des observations sur votre document de travail ultérieurement et que nous examinions votre proposition. Je crois qu'il aurait été préférable dans ce cas de distribuer ce document de façon informelle, et non en séance plénière officielle. Toutefois, puisque ce document a été présenté en séance plénière, il m'appartient, sur ordre de mon gouvernement, de prononcer la déclaration suivante.

Votre document de travail, WP.559, sur le programme de travail de la Conférence proposé pour la session de 2010, contient des éléments au sujet desquels nous souhaitons faire les commentaires suivants.

Premièrement, ce document de travail, tout comme celui que vous avez fait distribuer précédemment, est en grande partie repris du document CD/1864, lequel ne fait plus l'objet d'un consensus et ne peut donc servir de base de travail. À l'issue de consultations, vous avez conclu, tout comme votre prédécesseur, que le document CD/1864 et le document interne n'emportaient pas l'adhésion générale. En présentant le document de travail aujourd'hui, vous avez de nouveau admis qu'il n'y avait aucun consensus sur ce texte en raison de positions divergentes. Nous nous posons par conséquent la question de savoir pour quelle raison vous avez présenté ce document de travail.

Deuxièmement, ce document de travail n'est pas équilibré. Il ne rend pas compte de la proposition faite par le Groupe des 21 d'instituer un comité ad hoc en vue de négociations sur le désarmement nucléaire, qui est la raison d'être de la Conférence du désarmement. Nous vous prions donc instamment de présenter un document de travail sur cette proposition du Groupe des 21. Votre document ne tient pas compte non plus d'un certain nombre d'idées et de propositions présentées par des membres de la Conférence, dont le Pakistan, au cours des séances plénières, des réunions informelles et des consultations bilatérales. Il ne place donc pas les membres de la Conférence au même niveau, sur un pied d'égalité, en vue de discussions fructueuses orientées vers des objectifs précis.

Troisièmement, le document de travail n'est pas complet. Il ne propose aucune tâche au titre du point 2 de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir la «prévention de la guerre nucléaire». Or, ce point est tout aussi important. Comme nous vous l'avons proposé à la réunion que vous avez tenue avec le Groupe des 21 mercredi dernier, nous suggérons de nouveau que la Conférence du désarmement se penche sérieusement sur des mesures visant à réduire les risques de recours involontaire ou accidentel à des armes nucléaires, notamment en sortant celles-ci de leur posture d'alerte opérationnelle et en les «déciblant». Nous vous demandons aussi instamment de réfléchir à la possibilité d'examiner les deux questions que le Pakistan a avancées lors du débat sur l'ordre du jour de la Conférence que contient le programme de travail de la Conférence.

Quatrièmement, le document de travail mélange les questions qui figurent dans le programme de travail et celles que pose sa mise en œuvre. Or, la priorité numéro un de la Conférence du désarmement devrait être la recherche d'un consensus sur un programme de travail complet et équilibré. Les questions concernant la mise en œuvre du programme, notamment les décisions relatives à la désignation de présidents et de coordonnateurs spéciaux et à leur rotation, devraient être examinées séparément, mais rapidement, à l'issue de consultations approfondies avec les membres de la Conférence.

Le 18 février, nous avons exprimé avec franchise et honnêteté notre position sur la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Certains membres de la Conférence ont apprécié notre position et fait part de leur compréhension. Le futur traité, tel qu'il est envisagé par certaines puissances nucléaires, sera mal fondé et contraire aux

objectifs du désarmement nucléaire. Les accords de coopération dans le domaine nucléaire signés par ces puissances l'ont rendu inefficace avant même le commencement des négociations à son sujet. La Conférence du désarmement doit examiner cette question capitale avant de se lancer dans des négociations. Elle ne peut pas et ne devrait pas être accaparée par la question du traité d'arrêt de la production de matières fissiles et rester bloquée sur celle-ci.

L'ordre du jour de la Conférence comporte d'autres questions importantes qui doivent être examinées afin de renforcer la paix et la stabilité internationales. Il s'agit des questions du désarmement nucléaire, des garanties négatives de sécurité et de la prévention de la course aux armements dans l'espace, qui doivent être discutées afin de négocier des traités juridiquement contraignants.

Pour conclure, je voudrais ajouter que nous vous encourageons, ainsi que votre successeur, à poursuivre les consultations en vue de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence. Ces consultations ne seront toutefois productives que si les idées des membres de la Conférence sont prises en considération de façon à obtenir ce consensus.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram, pour ses observations approfondies. Permettez-moi de rappeler que le Président a présenté sa proposition et que ce document a été distribué à titre de document de travail. Les éléments de ce document, fondés sur notre analyse de la situation actuelle à la Conférence, sont précisément les éléments qui aujourd'hui bénéficient du plus grand appui. Je le répète, chaque délégation peut apporter sa contribution à l'élaboration et l'adoption d'un document qui recevrait le plus large soutien.

En ce qui concerne la présidence, elle s'appuie sur le Règlement intérieur de notre Conférence, qui lui prescrit de progresser sur la base d'un document qui a été proposé ou qui peut l'être aux fins d'un examen.

Je voudrais maintenant lever notre séance d'aujourd'hui. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole? Je n'en vois pas. Avant de lever la séance, je voudrais vous annoncer que le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera célébré dans cette salle, mercredi, à 13 heures. J'appelle également votre attention sur les manifestations qui seront consacrées aux approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, le 11 mars, à 13 heures, dans la salle XI.

La prochaine séance plénière officielle se tiendra ici même jeudi 11 mars, à 10 heures. Je vais maintenant lever la séance d'aujourd'hui.

*La séance est levée à 10 h 55.*